

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames. . . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.  
Paris: 35 fr.  
Tous les mois: 10

On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur le poste,  
ou chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 SEPTEMBRE 1884.

## QUATORZE ANS DE RÉPUBLIQUE.

La troisième République est entrée le 4 septembre dans sa quatorzième année. Il est à supposer qu'elle l'accomplira. Que nous donnera-t-elle demain? Qui vivra verra. Que nous a-t-elle donné depuis sa naissance, qui fut illégitime, car elle n'est qu'une fille légitimée? Rien, en effet, n'a été plus irrégulier que la Constitution du gouvernement de la Défense nationale, né d'un désastre militaire et du malheur public.

Certes, nous ne sommes pas les admirateurs passionnés de M. Thiers, mais nous devons reconnaître que, le 4 septembre 1870, c'est lui qui avait raison, lorsqu'il demandait que le pouvoir parlementaire, tel qu'il existait ce jour-là, ne disparût pas, qu'un gouvernement provisoire fût établi par le Corps législatif en fonction et que la France fût immédiatement appelée à nommer une assemblée spéciale qui déciderait de la paix ou de la guerre, et qui disposerait de nos destinées futures.

C'était la marche légale et sensée à suivre. On eût fait alors la paix dans de meilleures conditions et on eût gardé Metz, on eût gardé toute la Lorraine et peut-être aussi Mulhouse. On n'eût perdu, ce qui était déjà trop, que Strasbourg, parce que, pour le roi de Prusse, c'était la clef de l'Allemagne. Le sacrifice eût été grand. Il l'a été bien davantage. Après les défaites de l'Empire, les suites de la République. L'Empire avait vu dans la guerre une question dynastique. Elle fut, pour la République, le mot d'Hamlet: Être ou ne pas être.

Le 3 septembre, secondé par le général Trochu, qui a failli ce jour-là à tous ses devoirs, à tous ses serments, le parti républicain a sacrifié l'avenir de la France à son idéal de gouvernement; il a sacrifié la Patrie à une idée. Ce n'est pas le sentiment du patriotisme, c'est l'esprit de parti qui a ins-

piré la pensée de la guerre à outrance, alors que ceux qui la proclamaient soyaient d'avance, comme ils l'ont depuis avoué, que la continuation de la lutte était impossible, que le siège de Paris était inutile.

Il y a eu en ce temps-là des héros et des martyrs, qui étaient aussi des dupes, ce sont ceux qui ont cru dans Paris au général Trochu, qui ont cru en province au dictateur Gambetta. Enfin, la paix s'est faite parce qu'elle ne pouvait pas ne point se faire, elle s'est plus mal faite à Versailles qu'elle ne se serait faite à Sedan. On a laissé grandir la République comme on laisse grandir une fille naturelle, une fille illégitime, dans l'espoir qu'elle justifierait sa naissance irrégulière par ces qualités. Cette fille mal née nous a valu la Commune.

Enfin un jour est venu où M. Thiers, ayant été remplacé par le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, candidat d'une majorité conservatrice et monarchique, M. Buffet, président de l'Assemblée, eut à signer l'acte de légitimation de la République. Cet acte de légitimation, c'était la Constitution de 1875, qui a été son illusion et qui sera son regret.

Depuis, neuf ans se sont écoulés. La troisième République nous avait promis la paix extérieure et elle nous a donné des guerres lointaines, très-coûteuses et très-improductives, qui, malgré l'état de nos victoires et la vaillance de nos armes, ne nous rapporteront ni force, ni profit. Elle nous avait promis la paix intérieure, et elle nous a donné des guerres sociales, qui sont une réminiscence de la Jacquerie, des guerres sociales qui peuvent amener un jour d'épouvantables conflagrations civiles.

La troisième République enfin nous avait promis l'ordre dans les finances et la conciliation dans les esprits. Elle ne nous a donné que des déficits qui nous mènent à la ruine et elle n'a enfanté que des divisions qui nous conduisent à la dissolution. Le parti républicain lui-même est aussi découragé que désuni, et pourtant il a toujours la prétention de guider la France. Sous quel commandement? Il n'avait que deux chefs:

Gambetta, qui était un homme et qui n'est plus, et M. Grévy qui en était l'Aristide.

Sans avoir le caractère et la vertu de ce juste d'Athènes, M. Jules Grévy en a déjà le sort. Fétiche du parti républicain pendant un grand nombre d'années, il est traîné sur la claie par la moitié de ce même parti qui le désavoue, qui le bafoue, qui l'insulte et qui le frapperait d'ostracisme, si elle en avait le pouvoir. Ce n'était pas un homme. C'était une réputation. Aujourd'hui la troisième République n'a plus ni homme ni réputation, elle n'a plus de chef. Sa dernière heure approche. — A. DE CSENA. (Le Soleil.)

## Chronique générale.

L'amiral Courbet télégraphie de Matsou au ministre de la marine qu'il n'a pas encore terminé ni son charbon ni son ravitaillement.

Le télégramme de l'amiral Courbet contient, en outre, quelques détails de service.

On lit dans le National:

« Le charbon et les munitions venant de Saïgon, on s'explique le retard apporté à la reprise des opérations de l'escadre. D'ailleurs, l'amiral Courbet n'a pas encore reçu les renforts en hommes qui doivent lui être expédiés pour le Tonkin.

» Dès que ces préparatifs seront achevés, l'amiral Courbet s'assurera d'abord d'une base d'opérations. Ce point est aujourd'hui fixé; mais, en raison même de son importance, le gouvernement garde à ce sujet le silence le plus absolu. »

Le Journal des Débats a fait une importante découverte. Il a trouvé que le sentiment monarchique est mort en France. Et pourquoi est-il mort? Parce que le parti royaliste est divisé!

Il y a parmi les monarchistes quelques

excentriques en quête de combinaisons grotesques. Le Journal des Débats a aperçu six Blancs d'Espagne, « un vieux Philipiste » et dix Kernaëretistes. Là-dessus il crie à l'anarchie et entonne le De Profundis du sentiment monarchique.

Mais jetons un coup-d'œil indiscret sur le parti républicain.

Que voyons-nous? Trente-six factions, divisées elles-mêmes en des centaines de sous-factions, occupées à s'injurier, à s'accuser, à se menacer, à s'entre-déchirer. Et que devons-nous conclure, d'après le mode de raisonnement du Journal des Débats? Que le sentiment républicain est mort en France.

Mort! nous nous trompons; dans notre pays si profondément monarchique, il n'a jamais existé.

## LE COMMERCE FRANÇAIS AU TONKIN.

M. Faure, député républicain et ministre de la marine et des colonies, vient d'adresser à MM. les présidents des chambres consultatives des arts et manufactures et des chambres syndicales, une circulaire qui a pour but d'esquisser à grands traits les espérances que notre commerce et notre industrie peuvent fonder sur l'annexion du Tonkin.

Nous ne partageons pas les opinions de M. le sous-secrétaire d'Etat. Nos produits n'ont aucun placement possible dans ce pays, le plus pauvre de l'Asie, et, quant à nos marchandises inférieures, elles ne peuvent pas lutter avec les manufactures indigènes dans des contrées où la main-d'œuvre, sans être inhabile, est quinze fois meilleur marché qu'en France. L'émigration des Français dans le delta nous paraît aussi sans utilité pratique, sauf pour ceux qui s'y rendraient avec un capital suffisant pour fonder un établissement commercial. L'Algérie est beaucoup plus près, et l'on y va peu.

Nous ne saurions trop louer le ministre de la marine des efforts qu'il fait pour tirer parti des territoires annexés, mais nous

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALÉVY

II

Ce lieutenant d'artillerie s'appelait Jean Reynaud. C'était le fils du médecin de campagne qui reposait dans le cimetière de Longueval. Lorsque l'abbé Constantin vint prendre, en 1846, possession de sa cure, un docteur Reynaud, le grand-père de Jean, était installé dans une riante maisonnette, sur le route de Souvigny, entre les deux châteaux de Longueval et de Lavadens.

Marcel, le fils de ce docteur Reynaud, terminait à Paris ses études de médecine. C'était un grand travailleur, d'une rare distinction d'esprit. Il fut le premier au concours d'agrégation. Il était destiné à rester à Paris, à y tenter la fortune... et tout déjà lui promettait la plus heureuse et la plus brillante carrière, quand il reçut, en 1852, la nouvelle de la mort de son père, frappé d'une attaque d'apoplexie. Marcel accourut à Longueval, le cœur rempli de tristesse. Il adorait son père. Il passa un mois auprès de sa mère, et, au bout de ce temps, parla de la possibilité de son retour à Paris.

— C'est vrai, lui dit-elle, il faut que tu partes.

— Comment! que je parte?... Que nous partions. Est-ce que tu crois que je vais te laisser ici toute seule?... Je t'emmène.

— Aller vivre à Paris!... Quitter ce pays où je suis née, où ton père a vécu, où il est mort!... Jamais je ne pourrai, mon enfant, jamais! Pars seul, puisque ta vie et ton avenir sont là-bas. Je te connais. Je sais que tu ne m'oublieras pas, que tu viendras me voir souvent, très-souvent.

— Non, ma mère, répondit-il, je resterai.

Il resta... Ses espérances, ses ambitions, tout, en une minute, s'évanouit, disparut. Il ne vit plus qu'une chose: le devoir, qui était de ne pas abandonner sa mère âgée et souffrante. Dans ce devoir simplement accepté et simplement accompli, il trouva le bonheur. D'ailleurs, au bout du compte, ce n'est guère que dans le devoir que se trouve le bonheur.

Marcel se plia de bonne grâce et de bon cœur à son existence nouvelle. Il continua la vie de son père, reprenant le sillon à la place même où celui-ci l'avait quitté... Il se donna tout entier, sans regrets et sans arrière-pensée, à cette obscure profession de médecin de village. Son père lui avait laissé un peu d'argent, un peu de terre. Il vivait le plus simplement du monde, et la moitié de sa vie appartenait aux pauvres gens, de qui

jamais il ne voulait recevoir un sou. C'était son seul luxe.

Une jeune fille se trouva sur son chemin, sans fortune, charmante et seule au monde. Il l'épousa. Cela se passait en 1855, et l'année suivante réservait au docteur Reynaud une grande douleur et une grande joie: la mort de sa vieille mère et la naissance de son fils Jean.

A six semaines d'intervalle, l'abbé Constantin récitait les prières des morts sur la tombe de la grand-mère et assista, en qualité de parrain, au baptême du petit-fils.

A force de se rencontrer au chevet de ceux qui souffraient et de ceux qui mouraient, le prêtre et le médecin, du même cœur et du même mouvement, avaient été attirés et portés l'un vers l'autre. Ils s'étaient sentis de la même famille, de la même race, de la race des tendres, des justes et des bienfaisants.

Les années succédèrent aux années, calmes, douces, tranquilles, dans les pleines satisfactions du travail et du devoir. Jean grandissait... Il prit avec son père ses premières leçons d'orthographe, avec le curé ses premières leçons de latin. Jean était intelligent et laborieux; il fit de tels progrès que les deux professeurs, — le curé surtout, — se trouvèrent, au bout de quelques années, un peu embarrassés. Leur élève devenait beaucoup trop fort pour eux. C'est à ce moment que la comtesse,

après la mort de son mari, vint s'établir à Lavadens. Elle amenait un précepteur pour son fils Paul, lequel était un très-gentil, mais très-paresseux petit bonhomme. Les deux enfants étaient du même âge; ils se connaissaient depuis leurs plus jeunes années.

M<sup>me</sup> de Lavadens aimait beaucoup le docteur Reynaud; elle fit un jour une proposition:

— Envoyez-moi Jean tous les matins, lui dit-elle, je vous le renverrai tous les soirs. Le précepteur de Paul est un jeune homme très-distingué; il fera travailler nos deux enfants... Vous me rendrez service. Jean donnera le bon exemple à Paul.

Les choses furent ainsi réglées; et le petit bourgeois donna, en effet, au petit gentilhomme d'excellents exemples de travail et d'application; mais ces excellents exemples ne furent pas suivis.

La guerre éclata. Le 14 novembre, à sept heures du matin, les mobilisés de Souvigny se réunissaient sur la grande place de la ville; ils avaient pour aumônier l'abbé Constantin, pour chirurgien-major le docteur Reynaud. La même idée leur était venue en même temps à tous les deux; le prêtre avait soixante-deux ans, et le médecin cinquante.

Le bataillon, au départ, suivit la route qui traversait Longueval et qui passait devant la maison du docteur. M<sup>me</sup> Reynaud et Jean attendaient sur le bord du chemin. L'enfant se jeta dans les bras de son père:

craignons qu'il ne se heurte à la stérilité essentielle de la politique coloniale.

Nous faisons 820 millions d'affaires avec l'Amérique du Sud, qui ne nous a jamais coûté que de bonnes paroles, et nous ne faisons que pour 306 millions d'affaires avec l'Algérie, qui nous a coûté des milliers d'hommes et des milliards de francs.

C'est un enseignement dont nous devrions faire notre profit. (Indépendant.)

#### LES OUVRIERS DE LYON.

Le Conseil général du Rhône, dans la dernière séance de sa session, a voté une somme de 40,000 fr., pour soulager l'extrême misère des ouvriers sans travail à Lyon.

#### LE « SIÈCLE » ET M. THIERS.

Le *Siècle* est peut-être le journal opportuniste qui a protesté le plus bruyamment contre la publication de la lettre de M. Gambetta sur le patriotisme de M. Thiers.

La feuille de M. Jourde parle de calomnies absurdes et prétend qu'il faut avoir une singulière idée de l'amour de la patrie pour raconter de pareilles histoires au moment même où M. Manteuffel chasse de l'Alsace les quelques milliers de Français qui achetaient si cruellement le droit d'y rester.

Pour toute réponse, la *Gazette de France* a eu l'heureuse idée de rechercher ce qu'écrivait le *Siècle*, en octobre 1870, au lendemain même des entrevues de M. Thiers avec M. Gambetta, à Tours; voici ce qu'il écrivait quand M. de Manteuffel et l'armée allemande occupaient un tiers du territoire; voici le jugement qu'il portait sur M. Thiers. Qui sait si cet article n'a pas été écrit dans le cabinet même de M. Gambetta, sous l'impression de colère qu'avait ressentie le dictateur en entendant M. Thiers tenir le propos rapporté par M. Galouye et confirmé dans la lettre de M. Gambetta?

« Il y a des hommes dont le grand mérite est la persévérance. Nul reproche ne les émeut, nul échec ne les décourage. Ils se sont marqué un but, et ils y marchent sans jamais se fatiguer. »

« M. Thiers est de ceux-là. »

« Même aujourd'hui, et malgré l'insuccès de sa première mission, la prétention de cet homme d'Etat est d'aller à Londres représenter la France. »

« Après son voyage stérile à travers les cours de l'Europe, après le *pitoyable résultat* de ses démarches à Versailles, il était naturel de penser que le pléni-potentiaire « in partibus » se résignerait, comprenant que l'heure de la retraite avait sonné pour lui. Sa diplomatie s'était trouvée en défaut partout où on l'avait agréablement amusé. De plus, la presse républicaine ne lui avait pas épargné ses sévères remontrances. Elle avait été unanime à lui reprocher d'avoir joué double jeu auprès du chancelier du nord et surtout de n'avoir pas suffisamment défendu les intérêts et l'honneur français. »

« Après cet insuccès, M. Thiers n'avait qu'une conduite à tenir : « se retirer et quitter la scène politique. »

« Mais on détournerait plus facilement un fleuve de son cours : qui donc arracherait un intrigant à ses intrigues ? »

(Le *Siècle*, octobre 1870, à Tours.)

Si l'on avait besoin d'un nouveau témoignage pour démontrer l'authenticité du propos tenu par M. Thiers, cet article du *Siècle*,

— Emmène-moi, papa, emmène-moi.

M<sup>me</sup> Reynaud pleurait. Le docteur les embrassa longuement tous les deux, puis il continua son chemin.

La route, à cent pas de là, faisait un coude. Le docteur se retourna, jeta sur sa femme et sur son fils un long regard... le dernier ! Il ne devait plus les revoir.

Le 8 janvier 1871, les mobilisés de Souvigny attaquaient le village de Villersexel occupé par les Prussiens, qui avaient crénelé les murs et s'étaient barricadés dans les maisons. La fusillade éclata. Un mobilisé qui marchait au premier rang reçut une balle en pleine poitrine et tomba. Il y eut un moment de trouble et d'hésitation.

— En avant ! en avant ! crièrent les officiers.

Les hommes passèrent par-dessus le corps de leur camarade, et, sous une grêle de balles, entrèrent dans le village.

Le docteur Reynaud et l'abbé Constantin marchaient avec les troupes. Ils s'arrêtèrent près du blessé. Le sang lui sortait à flots par la bouche.

— Rien à faire, dit le docteur ; il se meurt, il est à vous.

Le prêtre s'agenouilla près du mourant, et le docteur, se relevant, s'en alla du côté du village. Il n'avait pas fait dix pas, qu'il s'arrêtait, battait l'air de ses deux bras et tombait d'un seul coup par terre. Le prêtre courut à lui. Il était mort, tué net

organe de M. Gambetta à Tours, l'apporteraient écrasant.

Le *Siècle* a oublié ce qu'il écrivait en octobre 1870 et il se persuade que nul n'a songé à rechercher dans ses colonnes l'opinion que dans le milieu gambettiste on professait à cette époque sur le compte de M. Thiers.

Le *Siècle* termine son article d'aujourd'hui en conseillant au chancelier allemand « d'envoyer sa croix de fer à M. Galouye, un excellent monarchiste qui l'a bien méritée. »

Le *Siècle* a la mémoire courte, dit la *Gazette* ; il a oublié ce qu'il écrivait de M. Thiers, comme il a oublié qu'en fait de décorations prussiennes, le seul journal français qui en ait été honoré, c'est le *Siècle*.

On ne devrait pas parler de ces cordons-là dans la maison de M. Havin. Quant à M. Galouye, c'est un excellent monarchiste, en effet, et la preuve, c'est qu'ami personnel de M. Gambetta, lorsqu'il lui eût été si facile, comme tant de journalistes républicains, de se faire donner quelque fonction qui l'aurait tenu à l'écart des champs de bataille, il s'était engagé volontaire, et, moins de huit jours après l'article où le *Siècle* reprochait à M. Thiers de n'avoir pas défendu l'honneur français, il était devant l'ennemi et blessé à Patay, dans l'héroïque charge des zouaves de Charette.

C'était sa façon à lui de défendre l'honneur français et de montrer à quel point il était excellent monarchiste...

#### ÉTRANGER

**BELGIQUE.** — Le Sénat belge ne s'est pas laissé effrayer par les excès des libéraux ni par les menaces de leurs journaux, et a voté par 40 voix contre 25 la loi scolaire; il a fort bien fait, car les gouvernements et les assemblées qui cèdent aux manifestations de la rue sont toujours destinés à un sort funeste et à une fin prématurée.

Le roi oppose-t-il son veto à cette loi ? On ne peut le croire.

On ne comprendrait pas qu'il se mit tout à la fois en lutte avec son cabinet, avec la Chambre des députés et avec le Sénat pour complaire à quelques centaines d'agitateurs et à quelques milliers de braillards.

Une telle conduite serait contraire à cette sagesse qui a toujours distingué les princes de la famille de Saxe-Cobourg. En agissant ainsi, Léopold II renoncerait à sa situation suprême pour devenir le chef d'un parti et encore du parti qui est en minorité dans le pays.

#### LE CHOLÉRA EN ITALIE.

Le bulletin officiel constate que 985 cas se sont produits dans la journée du 40 septembre à Naples. Il y a eu 488 décès.

Les bras manquent pour enlever les cadavres. On réquisitionne les omnibus.

Le roi a déclaré qu'il resterait à Naples jusqu'à la fin de l'épidémie.

M. de Keudell, ambassadeur d'Allemagne, a accompagné le roi hier vendredi dans ses visites aux cholériques.

La Banque Nationale a donné 25,000 fr. pour les cholériques de Naples.

Deux cents bœufs sont arrivés de Turin et cent mille citrons de Palerme.

On emploie les vieux omnibus pour le transport des cadavres.

Les prêtres, les moines et les religieuses suivent l'exemple de leur archevêque et se montrent très-respectueux pour le roi. Beaucoup même l'acclament.

La santé du roi est excellente. La reine, qui se trouve à Monza, demande constamment des nouvelles du choléra, ainsi que le prince royal.

Cent cinquante employés de chemin de fer sont atteints de l'épidémie.

On propose d'ouvrir à Milan une souscription à un sou pour offrir au roi une médaille d'or pour son courage civique.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 septembre.

Que fait-on aujourd'hui en Bourse ? rien ou presque rien. Cependant les cours des rentes se relèvent. Les vendeurs ont cru pouvoir profiter de la dernière réaction pour se procurer les rentes qui leur manquaient. Mais il s'est passé tout le contraire et le découvert s'est aggravé d'achats nouveaux du comptant.

On fait 79.87 1/2 sur le 3 0/0 qui gagne 10 centimes sur la veille; l'amortissable reste à 80.10, en avance de 5 centimes; le 4 1/2 plus favorisé ferme à 108.55.

L'italien cote 95.90 sans grandes variations. La Banque de France s'échange à 5,070.

L'action du Crédit Foncier est toujours la plus favorisée du marché; elle est recherchée à 1,310 francs.

Les obligations Foncières et Communales sont l'objet d'un marché suivi; progressivement elles atteindront le pair. Tous les capitaux destinés aux obligations à lots se portent sur ces valeurs.

Le Crédit Industriel et Commercial gagne 5 fr. à 685 fr.

La Société Générale est fermée à 465, ainsi que la Banque d'Escompte à 520.

La Société des Immeubles de France est une des sociétés dont les cours actuels expriment le moins la véritable situation.

On reconnaît aujourd'hui la prudence dont a fait preuve l'administration de cette société en réalisant au moment opportun l'actif immobilier; on sait qu'elle a distribué un dividende élevé pour 1883, que les opérations de 1884 ont été parfaitement dirigées et fructueuses. Néanmoins le cours actuel aux environs de 400 fr. capitalise le revenu à 12 0/0 environ. C'est là une anomalie que le temps fera certainement disparaître, et il y a intérêt pour les capitalistes recherchant des valeurs injustement dépréciées à acheter les actions de la Société des Immeubles de France dans les conditions de présent et d'avenir où elles se trouvent placées.

A 425 fr., l'obligation Ouest-Algérien 4 0/0 (garantie par l'Etat) offre un marché très-suité. Il ne faut pas oublier qu'elle donne un revenu de 20 fr. nets de tout impôt.

Les actions des Chemins de fer Français sont en légère amélioration, malgré l'état de leurs recettes qui, pour la semaine du 19 au 25 août, sont en nouvelle diminution de 1 million 666,898 fr. sur les produits de la période correspondante 1883.

Le Nord reste à 1,670, l'Orléans à 1,330, le Lyon à 1,240, le Midi à 1,167.50, l'Est à 785, l'Ouest à 840.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

TRIBUNAUX DE COMMERCE. — REVISION DES LISTES ELECTORALES.

Les moires des arrondissements d'Angers et de Saumur viennent de recevoir les instructions relatives à l'établissement des listes électorales consulaires. Cette opération a lieu en ce moment.

On sait que la nouvelle loi abroge la loi du 24 décembre 1871 et consacre, pour la nomination des juges consulaires, le droit de suffrage direct de tous les patentés; mais elle impose en même temps à ceux-ci, pour l'exercice de ce droit, une condition sévère, en exigeant qu'ils justifient de cinq ans de patente et de cinq ans de résidence dans la circonscription du tribunal.

Les commerçants participeront seuls aux élections, et les juges consulaires ne pourront être choisis dans des catégories de patentés qui n'exerceraient pas ou qui n'auraient pas exercé réellement le commerce. L'impôt des patentés est en effet payé par un certain nombre de citoyens non commerçants; il importait donc que la nouvelle loi précisât; ces patentés ne pourront ni élire les juges des tribunaux de commerce, ni faire partie eux-mêmes de ces juridictions.

La durée de cinq ans de patente n'est pas, bien entendu, restreinte à la commune du domicile de l'électeur; elle compte du jour où celui-ci a été patenté dans toute autre localité, même en dehors du département, pourvu, toutefois, qu'il justifie de cinq ans d'exercice sans interruption.

Quant à la durée des cinq ans de résidence, elle n'est pas non plus restreinte à la commune de la résidence actuelle; elle s'étend à tout l'arrondissement du ressort du tribunal de commerce.

#### CLASSE DE 1883.

Les jeunes soldats de la classe de 1883 qui désirent passer de l'armée de terre dans l'armée de mer, et réciproquement, doivent adresser immédiatement une demande de permutation, légalisée par le maire, mentionnant leurs noms et prénoms et leur numéro de tirage, au commandant du bureau de recrutement dont ils dépendent.

Les hommes de l'armée de terre ne pourront demander à permutation que pour l'infanterie ou l'artillerie de marine, car les cadres des équipages de la flotte, des mécaniciens et des ouvriers d'artillerie sont au complet.

#### LES CONGÈS DE RÉFORME.

Une notification intéressante vient d'être apportée à l'instruction 1875, relative aux congès de réforme.

Le titre de congé n° 2, qui était précédemment délivré au militaire réformé par la commission spéciale, pour une maladie contractée en service commandé, ou pour

avait été pluvieuse et froide. Jean s'était assis au coin de feu. Le prêtre lisait son bréviaire. La vieille Pauline allait et venait, rangeant. Une heure s'était passée sans une parole, lorsque Jean, tout à coup, levant la tête :

— Mon parrain, dit-il, mon père m'a laissé de l'argent ?

Cette question était tellement étrange que l'abbé, stupéfait, crut avoir mal entendu.

— Tu me demandes si ton père ?...

— Je vous demande, mon parrain, si mon père m'a laissé de l'argent ?

— Oui, il a dû te laisser de l'argent...

— Beaucoup, n'est-ce pas ? J'ai souvent entendu dire dans le pays que mon père était riche. Dites-moi à peu près ce qu'il a dû me laisser.

— Mais je ne sais... Tu me demandes là des choses...

Le pauvre prêtre se sentait l'âme déchirée. Une telle question dans un tel moment ! Il croyait cependant connaître le cœur de Jean, et, dans ce cœur, il ne devait pas y avoir place pour de semblables pensées.

— Je vous en prie, mon parrain, dites-moi... continua Jean doucement. Je vous expliquerai après pourquoi je vous demande cela.

— Eh bien ! ton père avait, dit-on, deux ou trois cent mille francs.

— Et c'est beaucoup d'argent ?

— Oui, c'est beaucoup d'argent.

— Et tout cet argent est à moi ?

— Oui, tout cet argent est à toi.

— Ah ! tant mieux, parce que le jour où mon père a été tué là-bas, pendant la guerre, les Prussiens ont tué, en même temps que lui, le fils d'une pauvre femme de Longueval... la mère Clément, vous savez ? Ils ont tué aussi le frère de Rosalie, avec qui je jouais quand j'étais tout petit. Eh bien ! puisque je suis riche et puisqu'elles sont pauvres, je veux partager avec la mère Clément et avec Rosalie l'argent que m'a laissé mon père.

En entendant ces paroles, le curé se leva, prit les deux mains de Jean et, l'attirant à lui, l'entoura de ses bras. La tête blanche vint s'appuyer sur la tête blonde. Deux grosses larmes se détachèrent des yeux du vieux prêtre, roulèrent lentement sur ses joues et vinrent se glisser dans les rides de son visage.

(A suivre.) LUDOVIC HALÉVY.

La 13<sup>e</sup> série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et Cie.

On y trouve la suite de l'étude sur la Prusse orientale, et, notamment, celle des districts de Königsberg et de Gumbinnen.

Un plan de Königsberg et de ses environs complète le texte avec quatre gravures représentant des vues de Gumbinnen, du château de Beynabnen, de Tilsit et de Palmnicken-Ambre.

une infirmité qu'il peut y avoir inconvénient à divulguer, est désormais supprimé. On mentionnera seulement à la page 9 du brevet individuel la cause de la cessation de service de l'homme renvoyé.

Nous rappelons que le renvoi de la 2<sup>e</sup> portion de la classe 1882 est définitivement fixé au 35 septembre.

Relativement à la classe 1879, nous croyons avoir qu'elle sera renvoyée dans les foyers au fur et à mesure que les hommes qui la composent reviendront des manœuvres.

THEATRE. — On assure que la saison théâtrale commencera à Saumur le lundi 25 septembre courant.

#### BAUGÉ.

Mercredi soir, à trois heures, la 35<sup>e</sup> brigade d'infanterie (général Dusan), composée des 32<sup>e</sup> et 66<sup>e</sup> de ligne et du 18<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, a fait son entrée à Baugé, précédée de deux batteries d'artillerie, et y a pris ses cantonnements. Elle venait de Mayant et Lasse. On a beaucoup remarqué la bonne tenue des troupes qui ne semblaient pas ressentir les fatigues d'une longue journée de manœuvres particulièrement difficiles dans un pays couvert, coupé de haies et de fossés. La population a fait le meilleur accueil à nos soldats. Hier, la brigade fortifiait la position de Bel-Air, un peu en avant de Couon. L'action s'engage aujourd'hui. Ce sera la partie la plus intéressante des manœuvres. Le général Schmitz doit y assister.

On lit à ce sujet dans la *Petite Gazette de l'Ouest* :

« Mercredi, la 35<sup>e</sup> brigade a cantonné dans notre ville. Tout Baugé était en fête, tous les bureaux étaient fermés. Une foule considérable de promeneurs était allée à la rencontre des soldats. Jamais on avait vu un si grand nombre de troupes.

Le soir, à 5 heures, la musique militaire du 32<sup>e</sup> de ligne a donné un concert sur le Mail. Il ne nous est jamais donné d'entendre une musique aussi bonne; aussi les dilettanti baugeois s'étaient-ils donné rendez-vous autour du kiosque de la musique municipale. »

Jeudi matin, les troupes sont parties pour Couon où, hier vendredi, elles ont dû prendre d'assaut la ferme de Bel-Air.

#### SEGRÉ.

Les courses de Segré promettent d'être les plus brillantes.

Le nombre des engagements est très-grand et on est certain d'y voir une quantité considérable de brillants équipages.

#### TOURS.

Les courses auront lieu sur l'hippodrome de Saint-Avertin.

Dimanche 5 octobre. — Premier jour de courses.

Mardi 7, deuxième jour de courses.

Lundi 6 octobre, tir aux pigeons.

Les délégués du Congrès des sciences de Baugé, au nombre de 150 environ, sont arrivés à Tours hier soir, à 3 heures 50. De nombreuses voitures les attendaient à la gare.

Ils sont allés immédiatement visiter la mairie de Meltray, et, aujourd'hui samedi, à l'occasion d'une excursion finale à Loches et à Chenonceaux, où M. Wilson a dû offrir un déjeuner et une réception.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

Toujours le lycée de filles.

La *Petite France* a trop loué le lycée de filles de Tours à l'occasion des derniers examens du brevet de capacité pour qu'il ne semble pas utile de calmer son enthousiasme par la date du 26 juillet, voici en abrégé ce que le journal miniature écrivait :

« L'école secondaire de jeunes filles, créée le 25 juillet, a su se faire remarquer par les succès les plus flatteurs. »

Il paraît qu'on n'est pas difficile à la *Petite France*. Voici, en effet, ce qu'écrivait hier soir un journal qui se dit bien informé :

« D'après des chiffres communiqués de bonne source, le lycée de filles aurait eu, pour le brevet simple, 4 élèves de reçus sur 6, et pour le brevet supérieur, 2 sur 8 environ. »

« Quant à l'école normale de filles, elle aurait eu, pour le brevet supérieur, une élève-maîtresse de reçus sur 10. »

Ce n'est pas mal assurément ! un sur 10 ! Mais, « les succès les plus flatteurs ! » voyons, c'est beaucoup dire.

On conte même à l'école normale que si le lycée de filles a réussi à faire recevoir six élèves sur douze aux deux brevets, c'est par une scandaleuse faveur dont le lycée de filles, pour n'être pas déconsidéré à ses débuts, avait le plus grand besoin.

Ces faits sont habituels dans l'Académie de Poitiers, où, cette année, les élèves du lycée de Tours qui se sont présentés au baccalauréat savaient d'avance quels sujets de composition leur seraient donnés.

Le jeudi 4 septembre, venait devant le tribunal de simple police de Blois une bien curieuse affaire. Les membres d'une société musicale, la Société Philharmonique de Vineuil, commune rurale des environs, étaient tous cités, au nombre de 25, devant le juge de paix, pour avoir joué de leurs instruments dans les rues de leur bourg, le 17 août dernier, au retour de Pantin, où ils venaient de remporter une récompense ; et pour avoir, par ce fait, contrevenu à un arrêté du maire daté du mois de novembre 1883 et ainsi conçu :

« Le maire de la commune de Vineuil, » Considérant qu'il existe un antagonisme entre cette Société et la Lyre républicaine ; » Considérant que les tendances réactionnaires et cléricales de la Société Philharmonique sont une protestation contre les institutions qui nous régissent et peuvent troubler l'ordre qui règne dans la commune ;

» Arrête : » Art. 1<sup>er</sup>. — Il est interdit à la Société Philharmonique de Vineuil de jouer dans les rues et sur les places publiques de ladite commune. »

» Le Maire : FLEURY. »

Il est bon de constater que la Lyre républicaine n'a jamais pu obtenir de récompense nulle part.

Est-il possible de trouver un exemple plus complet de l'esprit de tyrannie et de basse jalousie qui anime les élus des municipalités républicaines ?

Ils ne reculent devant aucun obstacle quand il s'agit pour eux de combattre leurs adversaires et d'imposer leur volonté.

Et ce sont là les représentants d'un régime dit de liberté !

M. le juge de paix, dans un jugement longuement motivé, a annulé l'arrêté du maire et renvoyé sans dépens les membres de la Société.

#### A OUTRANCE !

Nous avons pu lire, dans le *Moniteur de la Loire*, les détails d'une odieuse affaire d'arbitraire administratif qui vient de se passer dans la commune de Saint-Georges en Couzan. Au mépris de toutes les convenances et des réclamations des intéressés, au mépris même des conditions légales, et uniquement dans le but de nuire aux écoles congréganistes, l'autorité a créé deux écoles laïques, fréquentées par une dizaine d'enfants chacune. Cette mesure ne réussissant pas à entraîner la défection des parents, l'autorité supprima les maîtres-adjoints des écoles congréganistes. Bientôt, l'inspecteur, procédant par voie de vexations croissantes, révoqua le Frère directeur d'une des écoles, et injuria gravement la Sœur directrice de l'école des filles. Les parents résistèrent encore. Ils demandèrent une enquête. L'enquête tourna à la confusion des persécuteurs.

Il fallait recourir aux grands moyens. Les républicains ne reculent jamais quand il s'agit d'une iniquité à commettre.

Un conseiller général, M. Dupuy, répondit durement aux habitants qui lui demandaient son aide. Voici ce que nous en raconte le *Moniteur de la Loire*, ou plutôt M. de Rochetaillée, conseiller général, lequel a vaillamment défendu la cause des parents lésés :

« M. Dupuy a d'ailleurs apporté de l'enthousiasme dans son rôle. Quand on lui a dit : « Vous êtes notre représentant, vous

» devriez nous appuyer dans les démarches » que nous faisons pour obtenir le maintien de nos adjoints, » il a répondu : « Votre » Frère ira danser avec les souris. Quant à » votre religieuse, elle ira paître... »

« Quand on lui a parlé de l'enseignement » du catéchisme dans les hameaux, il a dit : » Que voulez-vous faire de votre curé ? Vou- » lez-vous le garder pour avoir du lait ? Il » peut bien aller faire le catéchisme dans » les hameaux... »

« Les habitants ont alors déclaré de nou- » veau qu'ils ne pouvaient voir, sans un vif » mécontentement, détruire comme on le fai- » sait les écoles du bourg, qui jusqu'à présent » étaient très-fréquentées et qui fonction- » naient très-bien. — « La preuve que vos » écoles du bourg ne sont pas si florissan- » tes, » a dit alors M. Dupuy d'un ton de » colère, « c'est qu'il n'y aura pas un seul des » enfants des écoles de Saint-Georges qui » se présentent qui seront reçus. »

« Au moment où se faisait cette déclara- » tion, on avait procédé aux épreuves écrites ; » quatre enfants de Saint-Georges avaient été » reçus ; on n'avait pas encore procédé aux » épreuves orales. Les quatre enfants ont effec- » tivement échoué à l'épreuve orale. »

Tels sont les faits allégués par M. de Rochetaillée, et relatés, avec pièces à l'appui, par le *Moniteur de la Loire*. Nous ne pouvions faire moins que de les signaler, et nous attendons la fin de ce débat, convaincus que la solution ne saurait être autre chose que le couronnement de l'injustice.

Quant à la conclusion, elle s'impose. Il serait à souhaiter que le courageux exemple de M. de Rochetaillée fût suivi par toute la France, et que la résistance à outrance répondit à la persécution à outrance.

#### Le Retour des Expulsés

A PONTCHATEAU

Le 3 décembre 1883, Pontchâteau (Loire-Inférieure) était en deuil. Ce jour-là, le jour même du marché, en face de toutes les populations voisines qui y étaient rassemblées, on avait brutalement expulsé les Frères de l'école où ils enseignaient, à la satisfaction générale, depuis plus de 40 ans !

On voyait la place de l'église et la cour de la cure remplies de meubles de toutes sortes, qu'on avait été obligé de sortir précipitamment. C'était, suivant l'expression de M. le Curé, comme le lendemain d'un grand incendie. Les visages étaient tristes, et les cœurs, qui se contenaient avec peine, l'étaient bien davantage encore. Quel avenir pour les enfants ! pour la paroisse ! pour sa foi !...

Que se passa-t-il pendant les mois qui suivirent ? Dieu le sait ; et les habitants de Pontchâteau en savent bien aussi quelque chose...

Le 3 septembre dernier, neuf mois juste après les scènes lamentables de l'expulsion, les Frères revenaient dans la jolie petite ville qu'ils avaient quittée avec tant de regrets ! Mais combien les temps étaient changés ! De la gare, les Frères voyaient une nouvelle maison d'école, construite pour eux, grande, splendide, dominant la vallée du Brivet, dans le plus bel emplacement de la localité.

Ce jour-là fut un jour de joie pour la ville. Les jeunes gens et même beaucoup de petits enfants prêtèrent leur concours aux Frères pour s'installer dans leur demeure particulière. Tous les visages étaient joyeux.

Mais la grande fête devait avoir lieu le dimanche 7 septembre, jour de la bénédiction des classes.

M. l'abbé Allard, doyen du Chapitre de la cathédrale, était venu de Nantes pour présider la cérémonie et remplacer M<sup>r</sup> l'Evêque.

A la grand'messe, il donna une très-remarquable instruction sur la science, la discipline et la vertu que l'Eglise enseigne dans ses écoles.

Après la grand'messe, la procession s'est dirigée vers l'école. Un grand nombre d'ecclésiastiques des paroisses voisines étaient venus se joindre au clergé de Pontchâteau pour cette cérémonie.

Toute la paroisse était là. Les Sœurs de Saint-Joseph conduisaient les petites filles ; les Frères conduisaient les petits garçons qui, déjà, s'étaient placés sous leur direction. La joie brillait sur tous les visages, joie tranquille et riante, qui remplissait les cœurs.

Arrivé à l'école, M. le doyen a béni les

classes et les appartements de la maison scolaire.

C'était beau et consolant de voir la grande cour, le jardin, les classes, inondés par les flots de tout un peuple joyeux, célébrant la victoire que remportait sa foi.

La procession est revenue à l'église en chantant le *Magnificat* et le *Te Deum*.

Le lendemain 8 septembre, il n'y avait que dix enfants pour la rentrée de l'école communale... On pense qu'ils pourront aller jusqu'à vingt. Les classes des Frères étaient pleines !

Ainsi s'est terminée l'expédition du 3 décembre : par un retour glorieux des Frères à Pontchâteau, au milieu de la joie générale de la population. Nos sincères compliments à cette admirable paroisse.

Les instituteurs avaient remis au jour de la rentrée la distribution des prix pour l'année dernière.

Tous les enfants, excepté six, ont mieux aimé renoncer à leurs prix que de manquer le rendez-vous de 8 heures, chez les Frères.

Quelques enfants disaient : « Ces prix sont à nous ; si nous les avons gagnés, on devrait nous les donner. Si nous ne les avons pas gagnés, nous n'en voulons pas. »

Les Frères ont deux classes : ils sont plus de 40 enfants par classe. On pense qu'ils pourront avoir 140 élèves.

Les instituteurs ont trois classes : 3 ou 4 enfants par classe.

Vous voyez si on désire être laïcisé à Pontchâteau....

Les autres font des sottises et c'est nous qui payons.

Quand cela finira-t-il ?

Chose extraordinaire :

Dimanche matin, vers 9 heures, le tambour battait dans toute la ville. Il annonçait « que le sieur Danaï ouvrirait son école le lendemain ; que la prière s'y dirait tous les jours ; que l'étude de la religion et le catéchisme n'y seraient pas négligés... »

Le gouvernement devrait au moins avoir plus de pudeur, s'il veut violer la loi : qu'en pensez-vous ?

EXPOSITION DE MUSIQUE. — Une exposition des plus curieuses va avoir lieu prochainement, dans le pavillon de Flore, à Paris. On va rassembler dans ce local tous les instruments de musique connus et inconnus.

On y verra les trompettes, les conques, les cythares, les flûtes, les tambours, les fifres, les violons, les rebecs anciens, les pianos, orgues et instruments de cuivre modernes.

Le dimanche auront lieu des auditions de musique de toutes les époques.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEORFROY.

Un an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs. Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

## ANGERS

Aujourd'hui samedi, 13 septembre, GRAND CONCERT de bienfaisance donné au bénéfice des victimes du choléra. — Le concours d'artistes éminents fera de ce concert un des plus brillants que la ville d'Angers ait jamais offerts.

A minuit, un grand souper réunira les artistes et les organisateurs dans les salons du GRAND HOTEL. Ce magnifique établissement est toujours éclairé à la lumière électrique.

## ANGERS GRAND HOTEL

Place du Ralliement — A proximité du Théâtre et de l'hôtel des Postes — Table d'hôte — Restaurant à la carte — Salles de Fêtes, vastes Salons — Salles de Bains — A l'occasion des examens pour l'Ecole polytechnique, prix de faveur pour Messieurs les candidats et leur famille.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE  
**UNE BELLE MAISON BOURGEOISE**  
Sise à Saumur, rue des Sauloies, n° 18, sur les bords de la Loire, Avec jardins, servitudes et vastes magasins.

JOUISSANCE DE SUITE.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> PINAULT, notaire. (615)

**A VENDRE**  
Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve NANCEUX.

**A CÉDER**  
DE SUITE,  
Pour cause de décès,  
**MAGASIN D'ÉPICERIE**  
Mercerie, Rouennerie  
**Auberge avec Billard**  
Situé à Bizay, commune d'Épiéds (Maine-et-Loire).  
S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> NORMANDINE, au même lieu. (536)

**A CÉDER**  
BELLE COLLECTION d'orangers, de citronniers et lauriers-fleurs.  
S'adresser château de la Salle, à Montreuil-Bellay. (603)

**A LOUER**  
Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.  
S'adresser rue d'Orléans, 73.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1885.  
**LE MAGASIN**  
Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n° 1.  
S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

Affaire sûre: 15 fr. par jour sans quitter son emploi; 50 fr. en voyageant, articles nouveaux, grand succès.  
Écrire Agence des Inventeurs, 59, rue Traversière, 59, Paris.

**A VENDRE**

Au Comptant  
Fûts vides à retourner  
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:  
**Vin rouge supérieur à 100 francs;**  
**Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.**  
Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.  
Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

**AUX ÉLÉGANTS**  
**CHEMISERIE MODÈLE**  
**M. MONTEL**  
43, rue du Portail-Louis, 43.  
La maison se charge des **RÉPARATIONS.**

**Assurances sur la Vie**  
M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Équitable des États-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.  
S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.  
Demande un représentant dans chaque commune du département.

**Les Magasins de la Glaneuse**  
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.  
DEMANDENT:  
Une apprentie pour les Modes, Et un garçon de magasin sachant lire et écrire.  
Conditions avantageuses.

**GUANOS DU PÉROU**  
Exportation du Gov. du Chili  
Arrivages de 1884.  
Compagnie Commerciale Française  
4, rue Le Peletier, Paris.  
S'adresser, pour achats, à MM. NOUVEAU, VAN DUYN et C<sup>ie</sup>.  
Agents à Saint-Nazaire, Nantes, Fosse, 36.

M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

**LE PULICIDE**

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements: Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HOY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

**LOTÉRIE TUNISIENNE**

2<sup>e</sup> Tirage SUPPLÉMENTAIRE le 15 Octobre prochain  
DE **CENT MILLE FRANCS**  
Un Gros Lot de 50.000 fr.  
2 Lots de 10.000 fr. 10 Lots de 1.000 fr.  
2 Lots de 5.000 fr. 10 Lots de 500 fr.  
50 Lots de 100 fr.  
AVIS — Les billets qui participeront à ce deuxième tirage supplémentaire concourront également au tirage définitif qui sera fixé immédiatement après ce tirage supplémentaire d'une FAÇON IRREVOCABLE et à TRÈS COURTE ÉCHÉANCE et comprenant:  
**UN MILLION DE FRANCS DE LOTS**  
Gros Lots: 500.000 Francs  
EN CINQ GROS LOTS DE 100.000 FR.  
ET 216 AUTRES LOTS FORMANT 500.000 FRANCS  
Les billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats-poste adressés à l'ordre de M. ERNEST DETRE, Secrétaire-Général du Comité, 13, rue Grange-Batelière, Paris. UN FRANCO LE BILLET.

**CHOCOLAT GUÉRIN-BOUFRON**

Le **CHOCOLAT GUÉRIN-BOUFRON** est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.  
Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.  
**Thés noirs** extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.  
A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (246)

**VICHY**

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre  
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Seils extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.  
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.  
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.  
Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE  
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

**JOURNAL D'AFFICHES**

5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE  
PARAISANT LE DIMANCHE  
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.  
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.  
ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

**PRIX**

Décerné au Concours de Chinon, le 10 août 1884, par la Commission de visite des VIGNOBLES

Mention spéciale et Médaille d'argent

**M. DOVALLE**

Constructeur à RESTIGNÉ  
Pour ses PRESOIRS à bon marché et qui sont les plus répandus dans le canton de Chinon.

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur:

**LA CHASSE**

2<sup>e</sup> édition; Prix: 4 fr. 50  
Par MM. GIRAudeau, LELIÈVRE et SOUDEDÉ,  
Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon 1872, Paris 1855, 1867 et 1878, Londres 1862, Amsterdam 1883, Troyes 1883, etc.

**BANDAGES HERNIAIRES**

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses  
DE MM. WICKHAM F<sup>rs</sup>, D<sup>rs</sup>, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.  
SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON  
Seul dépôt à Saumur chez M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> LARDEUX, coutelier-bandagiste.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie commerciale de Paris, lauréat des Sociétés savantes.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA **GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES**  
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.  
**125** Cartes coloriées, tous les départements, les Colonies et les plans en chromo des grandes villes de France.

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 centimes ou en 25 séries à 75 centimes  
NE REVIENT QU'À 15 FR. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> livraison à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Demander gratis un spécimen à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 SEPTEMBRE 1884.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 %	78 75	79 92	Est	785	780	Obligations.			Gaz parisien	516	516 50
3 % amortissable	80	80 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1236 25	1242 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511 25	508 25	Est	362	362
3 % (nouveau)			Midi	1165	1160	— 1865, 4 %	517	517	Midi	370 23	370 95
4 1/2 %	107 40	107	Nord	1662 50	1670	— 1869, 3 %	407 95	405	Nord	382	382
4 1/2 % (nouveau)	108 30	108 40	Orléans	1325	1330	— 1871, 3 %	397 50	396	Orléans	370	371 50
Obligations du Trésor	510	508	Ouest	838 75	840	— 1875, 4 %	518 50	516 50	Ouest	370	371
Banque de France	5050	5075	Compagnie parisienne du Gaz	1032 50	1035	— 1876, 4 %	518 50	517 50	Paris-Lyon-Méditerranée	372 50	373
Société Générale	455	460	Canal de Suez	1937 50	1938 75	Bons de liquid. Ville de Paris	525	527	Paris-Bourbonnais	374	370
Comptoir d'escompte	947 50	957 50	C. gén. Transatlantique	478 75	478 75	Obligations communales 1879	452	452	Canal de Suez	517 50	515
Crédit Lyonnais	557 50	558 75				Obligat. foncières 1879 3 %	451	452			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1360	1396 25				Obligat. foncières 1883 3 %	354	355			
Crédit mobilier	313 75	312 50									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.													
6	55 — matin (s'arrête à la Poissonnière)													
9	13 — matin, omnibus-mixte.													
1	25 — soir.													
3	32 — express.													
7	15 — omnibus.													
10	36 — (s'arrête à Angers).													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.														
3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.													
8	31 — omnibus.													
9	37 — omnibus.													
12	48 — express.													
4	44 — soir, omnibus-mixte.													
7	44 — omnibus (s'ar. à Tours)													
10	24 — express-poste.													
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.														

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.